

LÉGATION DE SUISSE  
WASHINGTON 8. D. C.

C.6.- BT/mb  
Votre: p.B.11.43.Am.- BO

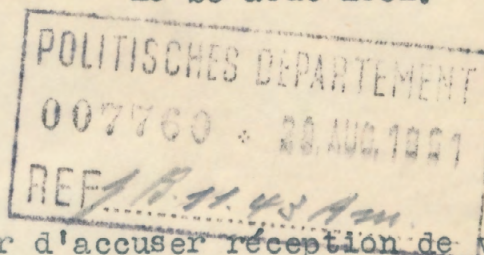
Le 23 août 1951.

*DAVIS CHARLES*

Monsieur le Ministre,

*M. G. G. G. G. G.*

*28.8.51*



J'ai l'honneur d'accuser réception de votre

lettre du 13 août dernier par laquelle vous me demandiez de vous transmettre le plus rapidement possible des informations destinées au Ministère Public Fédéral concernant les attaques dirigées à Washington par le Sénateur J. McCarthy contre l'ancien Ministre des Etats-Unis en Suisse, M. John Carter Vincent.

Vu l'urgence de votre requête, je m'efforcerais de répondre dès maintenant aux questions posées par le Ministère Public Fédéral, me réservant de revenir dans une prochaine lettre sur certains aspects du "China Lobby" qu'il m'est impossible de vous décrire avant d'avoir pris contact avec différentes personnes connaissant la question.

Voici déjà les renseignements suivants à l'intention du Ministère Public Fédéral:

1. M. John Carter Vincent n'a jamais fait l'objet de poursuites pénales. Accusé, avec d'autres, par le Sénateur McCarthy d'être un communiste à la solde de Moscou, le "Loyalty Board" du Département d'Etat a examiné son cas et a trouvé que ces accusations étaient

Au  
Département Politique Fédéral  
Affaires politiques  
B e r n e

- 2 -

sans fondement. L'avis du Loyalty Board a été confirmé par le rapport du Comité des relations extérieures du Sénat présidé par le Sénateur Tydings (voir page 95 du document ci-annexé).

2. Il est inexact de dire que l'accusation dirigée contre l'ancien Ministre des Etats-Unis à Berne est basée sur des preuves recueillies par le Federal Bureau of Investigation. Comme pour toute personne suspecte de déloyauté vis-à-vis du gouvernement américain, c'est effectivement le FBI qui conduit l'enquête, cependant il n'accuse pas, il ne fait que recueillir toutes les informations nécessaires. Selon le rapport Tydings (voir page 149 du document ci-annexé), les accusations lancées contre M. Vincent par le Sénateur McCarthy dans son discours du 20 février 1950 au Sénat sont basées sur le rapport d'une Commission d'appropriation du 80ème Congrès.

3. Les griefs formulés contre M. Vincent sont multiples. McCarthy l'a accusé entre autres d'avoir saboté la politique américaine en Chine, d'avoir sympathisé avec certains membres du gouvernement communiste chinois et d'avoir, par ses directives nettement hostiles aux nationalistes chinois, influencé le Général Marshall lors de sa mission en Chine. Je vous rappelle que M. Vincent, avant de venir en Suisse, a été le chef de la Division d'Extrême-Orient au Département d'Etat.

4. Il m'est difficile de vous renseigner de façon très détaillée dès maintenant sur le soi-disant "China Lobby".

- 3 -

Son existence est du reste souvent mise en doute par de nombreuses personnes généralement bien informées. Une chose est certaine : ce n'est pas un véritable lobby dans le sens technique du mot. Il est cependant probable que des personnalités importantes, ayant à leur disposition des fonds considérables, ont tenté d'exercer une pression en faveur du gouvernement nationaliste chinois auprès de sénateurs et de membres de la Chambre des Représentants; elles ont également atteint l'opinion publique grâce à l'appui d'une certaine presse. Toutefois, il serait à mon avis erroné de dire qu'il existe un véritable "China Lobby" établi et reconnu à Washington travaillant pour la cause nationaliste chinoise.

Vous trouverez ci-joint le rapport du Comité des relations extérieures du Sénat américain placé sous la présidence de l'ancien Sénateur Tydings. Contrairement à ce que semble croire le Ministère Public Fédéral, ce rapport ne parle pas du "China Lobby".

Il n'est pas exact que le New York Times du 11 juin 1951 contienne un article où ce rapport soit mentionné. Je vous envoie ci-joint une coupure de l'article paru dans le New York Times de ce jour, intitulé "U.S. asks China Lobby constraint", ainsi qu'un article paru dans le New York Times du 10 août dont le titre est le suivant: "McCarthy lists 26 in loyalty charge".

- 4 -

J'espère que ces renseignements pourront être utiles au Ministère public fédéral. Je continue à me documenter et si j'obtenais des informations complémentaires susceptibles d'intéresser ce Ministère, je ne manquerai pas de vous les faire parvenir.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

*J. Real*

Annexes:

Rapport et  
articles de journaux.